

# ARNAQUES-INFOS

> Numéro 40 <

JUIN 2009

> 2 € <

Lettre trimestrielle d'information publiée par le Réseau anti-arnaques, BP 15 - 79340 MÉNIGOUTE

## ATTENTION AU PHISHING

Ces derniers mois ont été marqués par un accroissement de *phishing*. Il s'agit de faux courriels, mentionnant des marques connues, qui demandent aux clients de cliquer sur un lien hypertexte et de saisir des informations confidentielles.

Parmi les marques les plus utilisées : ORANGE, FREE, PAYPAL, CRÉDIT MUTUEL, CAISSE D'ÉPARGNE, E-BAY.

### AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO :

■ Actualités	2
■ Actualités et appels à témoignages	3
■ Le dossier du trimestre	4
■ Sur le front des voyances	5
■ Liste noire	6
■ Sous surveillance	8

### Le carton rouge du trimestre

Le site marchand CDISCOUNT (*filiale du groupe CASINO*), accumule les mauvais points :

■ Une instruction est en cours au parquet de Bordeaux pour non-respect de la réglementation relative à la vente à distance.

■ Le CNIL lui a infligé, en avril dernier, une amende de 30 000 € pour ne pas avoir pris en compte les demandes de radiation du fichier formulées par certains clients.

## ■ *L'offre de remboursement TEFAL PROFLEX 2008*

Un consommateur retourne le 20 janvier 2009 à Post Up les éléments nécessaires pour bénéficier de l'offre « 2 moules achetés = le 3<sup>e</sup> gratuit ». Malheureusement, son courrier revient avec la mention « *non réclamé, retour à l'expéditeur* ».

Explication fournie par TEFAL : « *la société de gestion qui gère cette offre a déposé son bilan fin 2008.* »

## ■ *Rueducommerce.com incite à s'endetter*

Du 3 au 25 juin 2009, **rueducommerce.com** proposait en cadeau, pour toute souscription d'une carte « Rue du commerce », un GPS TAKARA GP 28 Europe (*valeur hors-taxes : 54,61 €*).

En fait, cette carte est associée à une réserve de crédit COFINOGA (*société LASER COFINOGA, filiale de BNP PARIBAS*), au taux de 21,35 % pour un montant inférieur ou égal à 1 524 €.

Ce GPS risque de vous montrer la route du surendettement.

## ■ *Un billet de loterie pour commander un véhicule chez un concessionnaire*

Cette opération, organisée par **AUTO EXPORT 91** (à *Athis-Mons - 91*), consiste à vendre des billets de loterie pour permettre le gain d'un véhicule par tirage au sort.

Plusieurs sites permettent de participer à cette loterie : [jackpotauto.com](http://jackpotauto.com), [loterieauto.com](http://loterieauto.com), [autoexport91.com](http://autoexport91.com).

Ainsi, un RENAULT espace express 1,9 DCI, d'une valeur de 14 900 €, donne lieu à la commercialisation de 513 billets au prix unitaire de 29 €.

Seul problème : ce type de loteries payantes est illicite en France. Le **Réseau anti-arnaques**, alerté par le site **INFOCONCOURS**, a saisi la DDCCRF d'Évry.

## ■ *La loterie de destockwear.fr*

Le site [destockwear.fr](http://destockwear.fr) organise un tirage au sort permettant d'attribuer des chèques-cadeaux de 5 à 200 €. Mais la participation est liée à une commande préalable ! Bel exemple de loterie illicite.

## ■ *Collection « Château de poupée »*

À l'origine, cent fascicules devaient permettre la construction et la décoration intérieure d'un château. Des problèmes de qualité et des pièces manquantes ont rapidement altéré l'intérêt des clients.

L'éditeur espagnol, **PLANETA DE AGOSTINI**, représenté en France par **DATA BASE FACTORY**, a fini par rembourser la majorité des cas présentés par le **Réseau anti-arnaques**.

## **BIENTÔT UN SITE**

Le 9 septembre 2009, le site internet du **Réseau anti-arnaques** ([arnaques-infos.org](http://arnaques-infos.org)) sera opérationnel. Il complétera utilement cette lettre trimestrielle en décryptant, notamment, les loteries publicitaires de la vente à distance.

## ■ *Droit de réponse de Global Care Services*

La société **Global Care Services SARL** (JaunesPages.fr), à la suite de l'article paru dans le n° 38, a sollicité le respect de son droit de réponse sur le fondement de l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881.

*« La société **Global Care Services SARL** (JaunesPages.fr) conteste vigoureusement la mise en cause arbitraire dont elle a été l'objet dans le cadre de votre numéro du mois de décembre 2008.*

*Outre le fait que notre activité d'annuaire professionnel est la plus légale et la plus transparente possible, il convient de préciser que l'intégralité de nos abonnés a manifesté une totale satisfaction quant à nos prestations.*

*Par ailleurs, notre éthique et la qualité de nos services se fondent sur des conditions générales de vente ne présentant aucune ambiguïté et garantissant parfaitement les droits de nos abonnés. La mention de notre société **Global Care Services SARL** (JaunesPages.fr) dans une liste noire qui se veut douteuse, n'est donc fondée sur aucun élément tangible, justifiant ainsi l'exercice de notre droit de réponse le plus légitime et le plus nécessaire. »*

## ■ *Étranges similitudes*

**MEDIACOM**, EURL installée depuis mars 2008 à Argenteuil, propose des insertions publicitaires sur différents sites.

Pour cela, elle n'a pas hésité à s'inspirer de marques bien connues : pagesjaunes118.fr, orange118.fr, telecom118.fr

## Appels à témoignages du trimestre

Nous recherchons des témoignages sur les thèmes suivants :

### ■ *Bonimenteurs à gogo*

Vous avez été sollicité sur un marché, dans une foire-expo, ou dans tout autre lieu, par des bonimenteurs vous promettant de réaliser une excellente affaire moyennant une participation financière. Les accroches commerciales ainsi que l'argumentaire utilisé pour recueillir votre commande nous intéressent.

À cet effet, un questionnaire d'enquête vous sera adressé.

### ■ *Patch minceur*

Vous avez répondu à une offre de patch minceur (Phytolabel, le Pink patch et autres). Satisfait ou mécontent, votre témoignage nous intéresse.

### ■ *Gélules de l'institut DULAC*

Vous avez commandé sur le site, « institut-dulac.com », des gélules pour perdre du poids. Satisfait ou mécontent, votre expérience nous intéresse.

### ■ *Photos de bébés en maternité*

Vous avez été sollicité par un photographe en maternité. Demandez notre questionnaire d'enquête.

### Pour nous écrire :

Réseau anti-arnaques  
BP 15 - 79340 MÉNIGOUTE  
Courriel : [arnaques@live.fr](mailto:arnaques@live.fr)

---

# LE DOSSIER DU TRIMESTRE

---

## PROMONDO SOUS LES PROJECTEURS

- Le catalogue **BIEN-ÊTRE ET CONFORT**, enseigne commerciale du groupe **PROMONDO** (Nice), annonce l'envoi d'un chèque à ses clients. Curieusement, il n'y a aucun tirage au sort et son expédition est subordonnée à une commande d'articles.

Une lecture attentive des documents publicitaires permet de découvrir les subtilités de cette offre. En fait, le chèque de 15 722 qui est promis n'est pas un chèque bancaire libellé en euros mais une contre-valeur en points de fidélité. L'utilisation d'une formulation comme « chèque contre-valeur euros à solliciter » vient rajouter à la confusion.

Un discret paragraphe mentionne que « ceci n'est en aucun cas un jeu mais bien une attribution de points fidélité et de cadeaux correspondants, soit un barème officiel de quinze mille sept cent vingt-deux points pour obtenir ce chèque réduction ».

Au bout du compte, le client de **BIEN-ÊTRE ET CONFORT** est doté d'un capital de points fidélité, probablement à convertir en bons de réduction sur un prochain achat, mais ne détient aucune précision sur les modalités de l'offre (*montant du bon de réduction, conditions d'utilisation*) !

Le consommateur a tout avantage à éviter ce genre de propositions commerciales peu transparentes !

- **NATURLIS**, l'une des multiples enseignes commerciales du groupe **PROMONDO**, adresse un acte officiel mentionnant un prochain « paiement 1<sup>er</sup> prix ». Subtilement, le même document précise le montant du « grand chèque bancaire à remettre » : 15 500 €.

En fait, le « chèque euro 1<sup>er</sup> prix », dont l'intitulé pourrait laisser penser qu'il s'agit du premier prix, c'est-à-dire du lot principal, est constitué d'un simple bon de réduction de 2 € !

Le seul lot de valeur est un chèque de 15 500 € qui constitue le prix principal.

De nombreux consommateurs ne manqueront pas de comprendre qu'ils ont gagné le chèque de 15 500 € et leur déception n'en sera que plus grande.

- Cette consommatrice avait reçu, en 2006, un document **BIEN ÊTRE ET CONFORT** promettant le prochain envoi d'une prime annuelle de 3 000 €.

Selon la société **PROMONDO**, propriétaire exploitant l'enseigne **BIEN-ÊTRE ET CONFORT**, cette opération portait, non pas sur la remise d'une somme de 3 000 € au destinataire du courrier, mais sur la délivrance d'une prime constituée d'un cadeau en argent dans le cadre d'une opération promotionnelle plus large (*le montant estimé de 3 000 € correspondant à l'ensemble des primes annuelles à remettre aux clients sélectionnés*).

Le tribunal d'instance de Cagnes-sur-Mer, dans un jugement du 16 septembre 2008, a estimé que la **SAS PROMONDO** s'était « ainsi engagée à remettre la somme de 3 000 € à sa cliente, désignée de manière nominative et répétitive comme bénéficiaire de cette offre ».

Il a condamné **PROMONDO** à lui verser la somme de 3 000 € + 2 000 € de dommages et intérêts et 1 500 € au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

---

# SUR LE FRONT DES VOYANCES

---

## ■ *La dernière de Nicole DELYA*

**Nicole DELYA**, voyante numérologue installée à Borex (Suisse), prend la plume pour expliquer qu'elle vient d'apprendre qu'elle devait être de nouveau hospitalisée pour une opération du cœur et qu'elle avait choisi de rentrer à l'hôpital le mercredi 20 mai 2009 (*compte tenu d'une conjonction planétaire unique*).

**Nicole DELYA** semble avoir la larme à l'œil : « *Ce sera probablement ma dernière lettre avant ma retraite.* »

Décidément, la bonté de **Nicole DELYA** nous épatera toujours : spontanément, elle a décidé d'offrir tous ses « fabuleux secrets familiaux » à une personne de son choix, bien évidemment, elle promet de ne pas demander d'argent puisque ses secrets n'ont pas de prix.

Le destinataire du courrier est donc invité à compléter et à retourner un « certificat officiel de donation », document enregistré chez **maître VOUHE**, afin de pouvoir gagner rapidement au loto grâce aux secrets ainsi révélés.

Ce certificat officiel de donation a beau être gratuit, il n'empêche que **Nicole DELYA** réclame une participation de 55,60 € « pour frais et honoraires, rédaction et enregistrement des actes de **maître VOUHE** » !

La seule bonne nouvelle de l'histoire, c'est d'apprendre que **Nicole DELYA** a décidé de prendre sa retraite.

Mais le **Réseau anti-arnaques** prédit encore de nombreuses offres publicitaires de **Nicole DELYA** en 2009...

## ■ *La solution anticrise de la famille DYOSIS*

Il fallait s'y attendre : les voyantes savent rebondir sur l'actualité et veulent vous aider à « *traverser la crise et la récession sans en pâtir* ».

« **DYOSIS** : c'est le nom de la famille protectrice qui vient directement à bout de vos problèmes, même les plus ardues », annonce le dépliant publicitaire.

C'est ainsi que **Jackie DYOSIS**, grand-mère de la famille protectrice, est « magiste », maître en sciences occultes et spécialiste d'actions à distance ; **Christina DYOSIS**, fille de **Jackie**, est médium, radiesthésiste et se qualifie de « femme radar » et **Yaëlle DYOSIS**, fille de **Christina**, est guérisseuse spirituelle, télépathe et spécialiste de la numérologie vibratoire. Excusez du peu !

Trois générations de voyantes se sont donc unies et se proposent de vous confier la « *vigie de bonne chance et de la grande fortune colossale* ». Deux conditions sont nécessaires pour en bénéficier :

- ⇒ retourner un coupon-réponse avant 3 jours et 3 nuits à une boîte postale à Perroy (Suisse) ;
- ⇒ inclure un chèque de 36 € à l'ordre de **CESLTA** au titre d'une « *humble participation* ».

De toute évidence, **Jackie**, **Christina** et **Yaëlle** attendent impatiemment votre réponse et votre chèque.

En effet, toute personne qui ne souhaite pas répondre à cette offre est invitée à remplir un « acte d'abandon et de renoncement à l'abondance » dégageant la famille **DYOSIS** de toute responsabilité en cas de malheurs futurs !

---

# LOTÉRIES ET CADEAUX PAR CORRESPONDANCE : LA LISTE NOIRE DES CATALOGUES À ÉVITER

---

Le Réseau anti-arnaques actualise régulièrement sa liste noire, établie à partir des témoignages reçus, des enquêtes et des actions en justice en cours.

## LES ENSEIGNES FRANÇAISES

■ Les principales enseignes commerciales de la SAS PROMONDO (*Carros - 06*) :

BIEN-ÊTRE ET CONFORT\*  
HOME DISTRIBUTION\*  
LABORATOIRES MINCÉA  
MOINES DE SAINT-GEORGE  
NATURLIS  
PRÉFÉRENCES  
PRESTIGE ET SÉDUCTION  
SILHOUETTE IDÉALE  
VITAL CONFORT\*

\* Les trois enseignes actuellement les plus utilisées par PROMONDO.

■ Et aussi :

ALICE AVANTAGES  
AQUA VITALIS  
BELA VITA  
CENTRE COMMERCIAL EUROPÉEN (CCE)  
CENTRE DE PAIEMENT DES RÉCLAMATIONS D'ESPÈCES (CPRE) - EMTL  
CHARLET  
INSTITUT PATRICK LACROIX  
LE CLUB\*  
MONASTÈRE SOURCE DE MARIE  
MOULIN DE L'AUNAY  
40 CARATS  
SANTÉ MARKET  
SWISS HOME SHOPPING\*  
VITAL BEAUTY\*

\* Trois enseignes de la société AMA

## LES ENSEIGNES BELGES

Les enseignes du groupe belge DUCHESNE : TV DIRECT DISTRIBUTION, TVD SANTÉ, TVD DISTRIBUTION, LES INDISPENSABLES, ÉPHÉDRA, BEST OF, OLIVÉAL, BIOTONIC, LINÉAL, CHRISTIAN DENEUVE, NOTRE VIE, LABORATOIRES PEYRAC.

## LES AUTRES ENSEIGNES ÉTRANGÈRES

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE FINANCIÈRE (ADF)  
AGENCE DE RÉPARTITION DES BÉNÉFICES NON DISTRIBUÉS (ARBN)  
AMBASSADEURS DES NOUVELLES GRANDES FORTUNES (ANGF)  
ASSOCIATION DE L'ADMINISTRATION DES GAINS (AAG)  
AUTORITÉ OFFICIELLE DES LOTS ATTRIBUÉS (AOLA)  
BUREAU DES CONFIRMATIONS OFFICIELLES D'ATTRIBUTION (BCOA)  
BUREAU DE CONTRÔLE DES GAINS D'EXCEPTION (BCGE)  
BUREAU DE REMISE DES PRIX GAGNÉS (BRPG)  
BUREAU DE VÉRIFICATION DES GAINS (BVG)  
BUREAU GÉNÉRAL D'ALLOCATION DES RÉCOMPENSES (BGAR)  
BUREAU INTERNATIONAL D'ATTRIBUTION DES GAINS (BIAG)  
BUREAU INTERNATIONAL DES PRIX (BIP)  
BUREAU INTERNATIONAL DES VERSEMENTS RÉGLEMENTAIRES (BIVR)  
BUREAU OFFICIEL D'ATTRIBUTION D'ARGENT (BO2A)  
BUREAU PRIVÉ DE DISTRIBUTION DES GAINS (BPDG)  
CAISSE D'ATTRIBUTION DES GAINS DE GRANDE VALEUR (CAGGV)  
CAISSE GÉNÉRALE DE REMISE DE GAINS (CGRG)  
CAISSE INTERNATIONALE DES VERSEMENTS (CIV)  
CAISSE INTERNATIONALE DES GAINS EN ESPÈCES (CIGE)  
CENTRALE DE GESTION GAINS ET FINANCES (CGGF)  
CENTRALE DES CONSIGNATIONS  
CENTRALE DES GAINS (CDG)  
CENTRALE DES JEUX (CDJ)  
CENTRALE DES PAIEMENTS  
CENTRALE INTERNATIONALE DE GESTION DE FONDS FINANCIERS (CIGFF)  
CENTRALE D'INVESTIGATION ET DE REMISE DES CHÈQUES (CIRC)  
CENTRE ADMINISTRATIF EUROPÉEN DES GAINS (CAEG)  
CENTRE D'ATTRIBUTION OFFICIELLE DES JEUX D'ARGENT (CAOJA)  
CENTRE DE TRAITEMENT ADMINISTRATIF D'ATTRIBUTION DES GAINS (CTAAG)  
CENTRE DE VÉRIFICATION DES MONTANTS (CVM)  
CENTRE EUROPÉEN DE DIFFUSION (CED)  
CENTRE EUROPÉEN DU BIEN-ÊTRE (CEB)  
CENTRE INTERNATIONAL DES GAINS (CIG)  
CENTRE INTERNATIONAL DES LEADERS FINANCIERS (CILF)  
CENTRE MONDIAL DE RECHERCHES MATHÉMATIQUES (CMRM)  
CENTRE MONDIAL DES JEUX ET CONCOURS (CMJC)  
CERCLE DES GRANDES FORTUNES (CGF)  
CERTIF  
CERTIFICATIONS DE DÉBOURSEMENTS ÉCONOMIQUES (CDE)  
CLUB DES RÉUSSITES FINANCIÈRES RECONNUES (CRFR)  
CLUB SÉLECT DES GRANDS FINALISTES (CSGF)  
COMITÉ CENTRAL DES COMPTES (CCC)  
COMITÉ D'ATTRIBUTION SUPÉRIEUR HONORABLE (CASH)  
COMITÉ GÉNÉRAL – PROGRAMME NATIONAL D'AIDE (CG-PNA)  
COMITÉ INTERNATIONAL DE REMISE DE PRIX (CIRP)  
COMMISSION D'ATTRIBUTION DES RÉCOMPENSES (CAR)  
COMMISSION DE DISTRIBUTION EUROPÉENNE DE GAINS (CDEG)  
COMMISSION DE DONS FINANCIERS EN EUROS – RÉPARTITION DES GAINS (CDFE-RDG)  
COMMISSION DE PAIEMENTS BANCAIRES RÉGLEMENTAIRES (CPBR)  
COMMISSION EUROPÉENNE DES GAINS (CEG)  
COMMISSION INTERNATIONALE DE RÈGLEMENTS FINANCIERS (CIRF)  
COMPTOIR FINANCIER DES COMPTES (CFC)  
DÉLICES D'ANNIE  
DÉLICES DU SOLEIL  
DÉLICES ET GOURMANDISES  
DÉPARTEMENT DES MILLIONNAIRES ET DES MILLIARDAIRES  
DIRECT DIFFUSION  
DIRECT MAIL  
DIRECT MARKET  
DIRECT SHOPPING  
DIRECT TOP LINE  
DISCOUNT VPC  
EURO DIFFUSION  
EURO DISCOUNT  
EURO GAINS DISTRIBUTION  
EURO GLOBE  
EURO LOTERIE  
EURO MAIL PLUS  
EURO SHOPPING  
EUROPÉENNE D'AFFECTATION DES GAINS (EAG)  
FÉDÉRATION DES SUPER FINALISTES (FDSF)  
FÉDÉRATION INT. D'ATTRIBUTION DES GAINS (FIAG)  
FÉDÉRATION MONDIALE D'ATTRIBUTION DES GAINS (FMAGG)  
FINANCES DIRECTES COMMISSION PARITAIRE (FDCP)  
FONDATION ANNONCE CHÈQUE – GAINS ET FINANCES (FAC-GC)  
FONDATION INTERNATIONALE DE VERSEMENTS DE GAINS (FIVG)  
FONDATION INTERNATIONALE DES MILLIARDAIRES (FIM)  
FRANCE – EUROPE – FINANCE (FEF)  
FRIEDRICH MUELLER – GSV  
GIE DOM EUROPE  
GLOBAL DIFFUSION  
GROS LOTS À GAGNER  
GROUPE DE TRANSFERT DES PRIX  
GROUPE FINANCIER DES BIENS ET PARTAGES (GFBP)  
GROUPEMENT D'AIDE ET ASSISTANCE (GAA)  
GROUPEMENT DES EXPERTS RENTIERS (GER)  
GROUPEMENT DES JOUEURS INDÉPENDANTS (GJI)  
GROUPEMENT DES TRANSFERTS  
INSTITUT DE RECHERCHE EXPÉRIMENTALE (IRE)  
INSTITUT MONDIAL DE GAINS D'ARGENT  
INSTITUT MONDIAL DES MILLIARDAIRES ANONYMES (IMMA)  
INTER DISTRIBUTIONS  
INTER MAILING  
INTER PROMOTION  
INTERNATIONAL DISCOUNT  
INTERNATIONAL DISTRICT GAINS  
INTERPOST  
JACKPOT INTERNATIONAL FONDATION (JIF)  
LA MONDIALE DES GAINS EN CASH (LMGC)  
MAILING DIRECTS  
MAILING DISTRIBUTION  
MAILING GAINS EUROS  
MONDIALE DES GAINS CHRONO (MGC)  
NEW DISTRICT MARKET  
NEW MAIL  
NEW\_GAINS.COM  
NORD EXPRESS DISTRIBUTION  
OFFICE CENTRAL DES COMPTES (OCC)  
OFFICE DE VERSEMENT DES GAINS IMPORTANTS (OVGI)  
OFFICE MONDIAL DES GAINS ATTRIBUÉS (OMGA)  
OFFICE RÉGLEMENTAIRE DE PAIEMENT BANCAIRE (ORPB)  
OFFRE DES PRIX ET MONTANTS (OPM)  
ORGANISME DE REMISE DE GROS GAINS (ORGG)  
ORGANISME MONDIAL DES GAINS (OMG)  
ORGANISATION DE RÉPARTITION MONDIALE DES GAINS (ORMG)  
PB VERSAND  
POSTINA SHOPPING  
PRESTIGE MAILING  
PRIMA SÉLECT  
PROGRESS MAIL  
PROMAIL  
PROMO DIRECT  
SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL DES GAGNANTS (SGG)  
SÉLECTION INTERNATIONALE DES GAINS À DISTRIBUER (SIGD)  
SERVICE INTERNATIONAL D'ATTRIBUTION DES LOTS (SIAL)  
SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE GAINS (SEG)  
SOCIÉTÉ ORGANISATRICE DE FONDS À TRANSFÉRER (SOFT)  
SYNDICAT MONDIAL DES JOUEURS (SMJ)  
TRANSPORT ET COLISAGE INTERNATIONAUX (TCI)  
TRAVEL 4 LIFE  
L'UNIVERS DES GAINS  
VIP REMISES  
WWW.SRC

# SOUS SURVEILLANCE

## ■ DISCOUNTEO

Les appréciations des consommateurs qui ont contacté le **Réseau anti-arnaques** sont contrastées : à côté des commentaires élogieux apparaissent des réclamations essentiellement concentrées sur la difficulté à joindre le service client. Le **Réseau anti-arnaques** enquête.

## ■ FRANCE GÉOTHERMIE

Une instruction judiciaire en cours, des concessionnaires en liquidation judiciaire, des consommateurs exaspérés par les problèmes techniques de leur installation. Le dossier du trimestre du prochain numéro **Arnaques-infos** évoquera cette affaire.

### QUI SOMMES-NOUS ?

Le **Réseau anti-arnaques** est une association loi 1901 qui a pour objet de détecter, recenser et tester les principales arnaques de la consommation dans les domaines suivants : loteries et concours publicitaires, offres promotionnelles, vente à distance, sites marchands, travail à domicile, offres d'emploi « bidons », chaînes d'argent, ventes pyramidales, voyance, méthodes de santé miracles, bonimenteurs, agences de recouvrement, placements mirifiques...

Le **Réseau anti-arnaques** est une association partenaire de l'**UFC-Que Choisir**.

La « **Liste noire des enseignes à éviter** » est établie à partir des dossiers d'enquête du **Réseau anti-arnaques**, des témoignages reçus et des actions en justice connues.

### MENTIONS LÉGALES

ARNAQUES-INFOS est une marque déposée sous le numéro 023153480 auprès de l'**Institut national de la propriété industrielle**.

Président du **Réseau anti-arnaques** : **Pascal TONNERRE**.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**.

Dépôt légal : 2<sup>e</sup> trimestre 2009.

N° SIRET : 503 805 657 00015

La gestion des appels à témoignage a fait l'objet d'une déclaration auprès de la **CNIL** enregistrée sous le n 1353408.

Imprimé par nos soins.

**Reproduction autorisée sous réserve de citer l'origine.**

### ABONNEMENT À ARNAQUES-INFOS

**Abonnement « papier » : 8 € (les 4 numéros), 16 € (les 8 numéros).** Le numéro d'échéance de l'abonnement est indiqué sur l'étiquette adresse de l'enveloppe d'expédition.

**Abonnement électronique : 10 € (les 8 numéros).**

La gestion des abonnements à cette lettre trimestrielle a fait l'objet d'une déclaration à la **CNIL** sous le numéro 690844 conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978. Conformément à l'article 34 de la loi précitée, tout abonné dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant. Ce droit peut être exercé directement par courrier auprès du **Réseau anti-arnaques**.

ARNAQUES-INFOS : lettre trimestrielle d'information publiée par  
Réseau anti-arnaques, BP 15 - 79340 MÉNIGOUTE  
Courriel : [arnaques@live.fr](mailto:arnaques@live.fr)